



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

## Transport DRLOI

### IEV et remboursement transport :

### Ne pas se tromper de combat... Ni d'adversaire !

L'annonce de la mise en conformité des IEV et de remboursement des frais de transport par la DRLOI est à l'origine d'une pétition de la CGT, oubliant sciemment au passage le volet concertation qui doit s'engager pour que les personnels ne soient pas perdants, et en détournant le discours tenu par la CFDT suite à cette annonce.

Alors remettons quelques points sur quelques « i » !

**« Ce qui est important en politique, ce n'est pas la vérité, mais ce qui est cru ».**

Talleyrand

Mettre en pratique cette détestable maxime, c'est laisser aux patrons toute latitude pour mener leur stratégie !

La CFDT ne peut laisser dire tout et n'importe quoi. Certains, sous prétexte de construire le rapport de force, n'hésitent pourtant pas à détourner la réalité, de façon à ce qu'elle serve leurs intérêts.

**Les personnels de la Régie méritent mieux que ça !**

**Une mise en conformité, c'est quoi ?** La CGT au transport considère que « l'URSSAF est un prétexte pour faire les poches des chauffeurs ». Depuis 2009, l'injonction de l'URSSAF sous peine d'amende de plusieurs centaines de millions d'euros, a obligé La Poste à se conformer à la réglementation : fourniture de justificatifs contre remboursement des frais de transport sur la base du Pass Navigo en IdF. En clair, il faut justifier de s'être acquitté d'un pass Navigo pour pouvoir bénéficier de la prise en charge financière d'une partie par la Poste. Idem pour les IEV, le forfait n'étant pas légal, il faut les justifier. Une mise aux normes est donc d'arrêter d'octroyer des indemnités illégales pour compenser les déplacements qui relèvent des frais de trajet.

**« La CFDT outragée par cet avantage qu'elle considère illégal » dicit la CGT.** D'abord, on n'a pas besoin de ventriloques pour parler à notre place, surtout quand on dévoie le sens de notre expression. Constaté l'illégalité d'une situation n'est pas une considération, mais un constat. Si nous sommes outrés (et non pas outragés), c'est parce que pour répondre à une situation, la direction a décidé l'octroi d'indemnités dont la conformité légale n'était pas au rendez-vous. Donc, elles peuvent disparaître du jour au lendemain sans qu'on n'ait rien à redire ! C'est ce choix qui était inadmissible. Notre expression était claire : « Ce qui est illégal doit être stoppé. Les personnels n'y étant pour rien, d'autres formes de compensation doivent pouvoir être mises en œuvre, afin qu'il n'y ait pas d'impact sur leur pouvoir d'achat ». Faire croire aux agents, par pétition, que la CFDT s'est prononcée pour l'abandon pur et simple de ces indemnités est crapuleux.

**La CGT exige « le maintien des acquis pour tous et le remboursement des frais de transport sans justificatif à tous ceux qui ne l'ont pas » !** Comment un syndicat peut-il écrire de telles sottises ? Maintenir des dispositions illégales, en refusant toute adaptation réglementaire, c'est signer la fin de ces avantages pour les agents ! Dans son combat politique contre la DRLOI, engagé depuis la fin annoncée des passe-droits énormes dont elle disposait par rapport aux autres syndicats, la CGT n'hésite pas à sacrifier les intérêts du personnel sur l'autel de ses propres intérêts très particuliers. C'est nul !

**Ouverture de la concertation en septembre. Objectif CFDT : pas de perte de pouvoir d'achat !** Alors que nous revendiquons depuis des années des accords PDE (plan de déplacement entreprise) suite à Cap Qualité Courrier en 2005, force est de constater que nous n'avons pu l'obtenir qu'à Roissy Hub. Seules les PIC de Gonesse et de Wissous ont maintenu un dispositif pour les agents de nuit sur la base des remboursements pass Navigo, jusqu'en 2014. Mais là encore, des décisions patronales de ce type, en dehors de toutes considérations légales, n'ont pu être pérennisées. C'est pourquoi la CFDT ne se trompera pas de combat et refuse le statu quo, qui ne peut conduire qu'à la perte de ces avantages pour les agents ! Si on veut vraiment défendre les intérêts du personnel, on doit le faire avec ses neurones, pas avec de la mauvaise foi ! C'est ainsi que la CFDT avait obtenu des avancées notables dans l'accord DRLOI sur les transports, même si FO, et d'autres, se sont appropriés les résultats de cet accord : pour les volants, pour les nocturnes, pour les indemnités de mobilité géographique. Alors taper sur la CFDT, c'est piétiner une force de propositions, d'action et de négociation au service des salariés ! C'est plus que nul : c'est con !

**Avec vous, pour vous : la CFDT !**